

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 23-115

Je donne avis que le conseil de la Ville de Saint-Félicien a adopté, lors de sa séance ordinaire du 22 janvier 2024, le règlement suivant :

NUMÉRO 23-115

CONCERNANT UNE AUGMENTATION DE 300 000 \$ DU FONDS DE ROULEMENT DE LA VILLE DE SAINT-FÉLICIEEN AFIN DE L'ÉTABLIR À 1 500 000 \$

Je donne également avis que le règlement est déposé et qu'on peut en prendre connaissance au Service du greffe de la Ville, aux heures habituelles d'ouverture des bureaux, au 1209, boulevard du Sacré-Cœur (3^e étage) à Saint-Félicien.

FAIT ET DONNÉ à Saint-Félicien, ce 24^e jour de janvier 2024.

M^e Louise Ménard, avocate
Greffière

(Publié dans le journal l'Étoile du Lac, édition du 31 janvier 2024)

CERTIFICAT DE PUBLICATION

JE, M^e LOUISE MÉNARD, CERTIFIE PAR LA PRÉSENTE QUE J'AI AFFICHÉ LE PRÉSENT AVIS PUBLIC CONCERNANT LE RÈGLEMENT 23-115 AU TABLEAU D'AFFICHAGE À L'HÔTEL DE VILLE LE 31^e JOUR DE JANVIER 2024.

CET AVIS A FAIT L'OBJET D'UNE PARUTION DANS LE JOURNAL L'ÉTOILE DU LAC, EN DATE DU 31 JANVIER 2024.

M^e LOUISE MÉNARD, GREFFIÈRE